



SELECTIONS U23 & ELITE 2024

BELGIAN TRIATHLON

Belgian Triathlon vzw - Luchthavenlaan 27/24, 1800. Vilvoorde - RPR Brussel Ned afd - BE 0428.753.460



Contenu

Liste des abréviations.....	3
Introduction.....	4
Critères de sélection généraux.....	5
Critères de sélection spécifiques à Be3.....	6
Triathlon– Disciplines Olympiques.....	6
Procédure de sélection pour l'équipe nationale.....	8
Procédure d'appel.....	9
Annexe 1 : Noyau National.....	10
Annexe 2: Code de conduite des équipes nationales.....	12



Liste des abréviations

Be3 = Belgian Triathlon
CAT = Comité d'appel Top Sport
CBAS = Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport
CE = Championnat d'Europe
CM = Championnat du Monde
COIB = Comité Olympique et Interfédéral Belge
CS Be3 = Comité de sélection Be3
EG = European Games
ETU = European Triathlon Union
ETU-cup = Coupe d'Europe élites
ETUJ = Coupe d'Europe juniors
GF = World Triathlon Series Grand Final
IM = Ironman
JO = Jeux Olympiques
LF3 = Ligue Francophone de Triathlon asbl
OA Be3 = Organe d'administration de Be3
OD = Olympic Distance
SD = Standard Distance
TRI = World Triathlon
WC = World cup
WTCS = World Triathlon Championship Series
YOG Youth Olympic Games = (Jeux olympiques de la jeunesse)
3VL = Triathlon Vlaanderen vzw
70.3 = Courses du circuit Ironman sur la distance du demi-Ironman



Introduction

Un athlète est sélectionné pour l'équipe nationale s'il répond aux critères de sélection, se conforme à la procédure de sélection et souscrit aux conditions de l'équipe nationale, y compris le code de conduite (annexe 2).

Le comité directeur de la Be3 est composé de

- Directeur technique 3VL
- Directeur technique LF3

Un athlète souhaitant participer à une compétition du calendrier TRI/ETU doit fournir son programme par e-mail au directeur technique de sa ligue au plus tard 3 mois avant la date d'organisation. Aucun autre moyen de communication ne sera accepté.

Les modifications apportées à ce programme doivent être envoyées par courrier électronique au directeur technique de la ligue au moins 6 semaines avant la date d'organisation.

Les athlètes qui se désinscrivent tardivement, c'est-à-dire pendant la période où TRI produit la liste de départ jusqu'au jour de la compétition, se verront facturer par la ligue à laquelle l'athlète est affilié des frais administratifs d'un montant égal aux frais d'inscription plus 250€ par désinscription tardive. L'athlète ne peut être dispensé de l'amende de 250 € que s'il existe une raison valable pour l'annulation tardive (par exemple, une blessure ou une maladie).

L'athlète est responsable de l'exactitude des données à tout moment.

Après cela, la procédure suivante est suivie :

- Le directeur technique place l'athlète sur la liste d'attente TRI/ETU. TRI/ETU décide de l'attribution d'une place de départ selon les règles habituelles de TRI. L'attribution d'une place de départ à un athlète particulier reste de la compétence du CS Be3. Un athlète figurant sur la liste de départ ne doit pas automatiquement supposer qu'il peut effectivement prendre le départ.
- S'il y a plus de candidats que de places de départ, une sélection sera faite par le CS Be3. Ici, c'est le classement mondial qui détermine la priorité.
- Le CS Be3 détermine la sélection en son âme et conscience pour envoyer la sélection belge la plus forte possible et/ou atteindre un objectif d'apprentissage/de développement spécifique.



Critères de sélection généraux

- Être licencié à la 3VL ou la LF3.
- Être en mesure de présenter un certificat médical sportif en cours de validité. Le contenu de l'examen médical sportif doit être conforme au règlement de TRI. Le certificat doit être remis par e-mail au directeur technique de la ligue avec l'entraîneur national en copie.
- Pouvoir participer sous les couleurs belges.
- En ce qui concerne les courses TRI : répondre aux critères de sélection TRI. Ces critères peuvent être consultés sur le site web de WT www.triathlon.org.
- En ce qui concerne les YOG : ils répondent aux critères de sélection du COIB.
- Répondre aux critères de sélection spécifiques de Be3.
- Un athlète doit être médicalement apte et prêt à être sélectionné pour les compétitions ci-dessous. Le CS Be3 se réserve le droit de ne pas sélectionner un athlète s'il ne peut pas participer à son plein potentiel, par exemple en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'autres circonstances.



Critères de sélection spécifiques à Be3

Triathlon– Disciplines Olympiques

CE Sprint distance et "mixed-team relay" U23/Elite : Balikesir (TUR) 9-11 aout 2024

Nous utiliserons la hiérarchie suivante pour la sélection :

1. *Les athlètes d'élite figurant sur la liste nationale sont présélectionnés*
2. *1x top 10 ETU ou top 20 WC pour les athlètes (2000 ou plus vieux) dans la période du 22 mars 2024 au 30 juin 2024.*
3. *1x Top 20 ETU pour les athlètes (2001 ou plus jeunes) dans la période du 22 mars 2024 au 30 juin 2024.*

Nous sélectionnerons un maximum de 4 athlètes par sexe. S'il y a plus de candidats, le comité de sélection Be3 décidera sur base de la hiérarchie indiquée ci-dessus et des résultats obtenus en 2024.

Pour les relais mixtes, nous délèguerons une équipe lorsque 2 femmes et 2 hommes seront sélectionnés individuellement pour les CE à Balikesir.

La composition de l'équipe sera effectuée par le comité de sélection Be3.

Date limite de sélection : 1er juillet 2024

CE Standard Distance Vichy (FRA) 21-22 septembre 2024

Les athlètes d'élite figurant sur la liste nationale sont présélectionnés

Les autres athlètes doivent réaliser 1x top 10 ETU ou top 20 *dans la période du 22 mars 2024 au 30 juin 2024.*

Date limite de sélection : 1er juillet 2024

S'il y a plus de candidats, le comité de sélection Be3 décidera sur base de la hiérarchie indiquée ci-dessus et des résultats obtenus en 2024.

La fédération couvrira tous les frais de participation au championnat d'Europe.

CM U23 & mixed-relays Junior/U23: Malaga (ESP) 17-20 octobre 2024 (2001-2006)

Pour être sélectionnés, les autres athlètes doivent répondre aux critères ci-dessous :

Pour les athlètes nés en 2003 ou 2004 :

- 1x Top 15 sur ETU SD ou OD chez les dames dans la période du 22 mars 2024 au 8 septembre 2024.



- 1x Top 25 sur ETU SD ou OD chez les hommes dans la période du 22 mars 2024 au 8 septembre 2024.

Pour la athlètes nés en 2001 ou 2002 :

- Top 10 sur ETU SD ou OD chez les dames dans la période du 22 mars 2024 au 8 septembre 2024.
- Top 15 sur ETU SD ou OD chez les hommes dans la période du 22 mars 2024 au 8 septembre 2024.

La sélection requiert une participation obligatoire à la Coupe ETU à Holten le 29 juin 2024.

Pour les relais mixtes, nous déléguons une équipe lorsque 2 femmes et 2 hommes sont sélectionnés individuellement pour les CM U23 ou Junior.

Date limite de sélection : 9 septembre 2024

Coupes continentales hors de l'Europe.

Sur demande auprès de la fédération. Priorité aux athlètes figurant sur la liste nationale.

ETU Cup's 2024

Les athlètes figurant sur la liste nationale sont prioritaires pour concourir sur ces courses.

Pour tous les autres athlètes, les critères ci-dessous doivent être remplis en 2023 ou en 2024 pour obtenir les droits de départ :

2006-2001

- Top 30 chez les hommes sur une ETU cup
- Top 20 chez les dames sur une ETU cup

2000-....

- Top 20 chez les hommes sur une ETU cup
- Top 15 chez les dames sur une ETU cup

Enfin, des droits de départ peuvent également être appliqués sur la base des T3 series.

Pour chaque course individuelle T3,

cela peut se faire en terminant dans les 3 premiers du classement du jour chez les hommes ou en gagnant chez les femmes (les étrangers comptent pour le classement du jour).

Pour le CB OD à Malines, cela peut se faire en terminant dans les 5 premiers au classement du jour chez les hommes ou en terminant dans les 3 premières chez les femmes.



S'il y a plus d'inscriptions que de places pour participer à une coupe ETU, le comité de sélection Be3 décidera quels athlètes seront inscrits.

World Cup's 2024

Les athlètes figurant sur la liste nationale sont prioritaires pour concourir sur ces courses.

Pour tous les autres athlètes, les critères ci-dessous doivent être remplis en 2023 ou en 2024 pour obtenir les droits de départ :

- Hommes : 1x Top 20 sur ETU SD ou OD, ou top 25 WC
- Dames: 1x Top 15 sur ETU SD ou OD, ou top 20 WC

S'il y a plus d'inscriptions que de places pour participer à une WC, le comité de sélection Be3 décidera quels athlètes seront inscrits.

World Triathlon Championship Series

Pour tous les athlètes, les critères ci-dessous doivent avoir été atteints en 2023 ou être atteints en 2024 pour obtenir les droits de départ :

- Hommes: 1x WC Top 20 of 1x WTCS top 30
- Dames : 1x WC Top 15 of 1x WTCS top 25

S'il y a plus de demandes que de places, le comité de sélection Be3 prendra une décision, le classement olympique est la première priorité.

World Triathlon Championship Grand final 2024 à Malaga

Les athlètes peuvent être inscrits à condition qu'ils aient réalisés une de ces performances en 2024 :

- Hommes : 1x WC Top 15 ou 1x WTCS top 25
- Dames: 1x WC Top 10 ou 1x WTCS top 20

S'il y a plus de demandes que de places, le comité de sélection Be3 prendra une décision, le classement mondial est la première priorité.

Procédure de sélection pour l'équipe nationale

La composition des sélections nationales est établie selon la procédure suivante :

- Les athlètes envoient leur candidature pour chaque course par e-mail au directeur technique de leur ligue au moins 3 mois avant la date d'organisation.



- Le CS Be3 établit la sélection pour les courses concernées sur la base des résultats des courses.
- Si le CS Be3 ne parvient pas à se mettre d'accord sur la composition de l'équipe nationale, les avis de chaque membre du CS Be3 seront transmis à l'organe d'administration de Be3, qui prendra à son tour une décision finale.
- Si un membre de l'équipe nationale est blessé, malade ou n'est pas en état, la sélection de ce membre de l'équipe sera réévaluée par le CS Be3. À cette fin, le CS Be3 peut demander des informations complémentaires au médecin traitant, au médecin fédéral ou à l'entraîneur personnel. Tout en s'assurant que les règles de la vie privée et du secret professionnel sont respectées.
- Si un membre de l'équipe nationale, en raison d'une maladie, d'une blessure ou d'une condition physique insuffisante, se retire de l'équipe, le CS Be3 peut décider d'aligner un autre athlète à sa place, mais il n'est pas obligé de le faire.
- Cette procédure de sélection peut être modifiée par le CS Be3 à la suite de tout changement dans les règlements de TRI et/ou dans le calendrier des compétitions.
- Une fois la sélection nationale finale effectuée, les directeurs techniques la communiquent aux athlètes sélectionnés.
- Les sélections nationales sont ensuite rendues publiques sur les sites web des ligues. Un communiqué de presse commun est également publié avec la composition de la sélection nationale.

Procédure d'appel

Les athlètes peuvent faire appel de la décision du comité d'évaluation dans les 5 jours ouvrables suivant la publication de la liste nationale sur le site web de la fédération. L'appel doit être adressé au directeur général de la fédération, par e-mail ou par lettre recommandée et après paiement d'une caution de 100€ sur le compte de Be3.

La commission d'appel composé de :

- du secrétaire général de Be3
- du directeur général de la fédération LF3
- du directeur général de la fédération 3VL

Si la commission d'appel se prononce en faveur de l'athlète, la décision du directeur technique sera révisée et la caution remboursée. La décision de la commission d'appel peut faire l'objet d'un appel auprès de la CBAS dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.



Annexe 1 : Noyau National

Elites 2000-...

Claire Michel	1988	11ème GF WTCS Pontevedra
Arnaud Mengal	1997	2ème WC Rome
Noah Servais	1997	10ème CE Madrid
Erwin Vanderplancke	1995	Blessure 6 mois pendant 2023
Adrien Deharre	2000	10ème ETU Yenisehir
Marten Van Riel	1992	9ème WTS Montreal
Jelle Geens	1993	3ème WTS Montreal
Jolien Vermeylen	1994	3ème WC Tiszaujvaros
Valerie Barthelemy	1991	13ème WC Valencia

U23 2004-2001

Wout Ghielens	2003	44e Holten	
Balte Thijs	2003	29e Wels	
Nele Dequae	2003	12e Holten	
Raf De Dobbelaere	2003	16e Yenisehir	
Jannedothee, Juliette	2004	8e Etu Dublin junior cup	9e Etu Tiszaujvaros
Hasse Flerackers	2004	10e WK U20 Hamburg	
Wout Van Nuffelen	2004	9e Holten Etu junior cup	

U20 2006-2005 (Junior)

Ibe Baelde	2005	11e Etu Junior Dublin
Philippe Hugo	2005	18e Holten Etu junior cup
Wittemans, Mit	2005	7e Holten Etu junior cup
Wannes Ares	2006	18e Etu junior Dublin
Kopriva Ilio	2006	zwem & looptijden gehaald
Dries Cannaerts	2006	7e EC Youth Banyoles
Lotte Minnebo	2006	23e WC U20 Hamburg
Eline Debecker	2006	11e EC Youth Banyoles
Huyghe Cis	2006	4e Etu junior cup Dublin
Smolders Jens	2006	3e EC Youth Banyoles
Devos Jasper	2006	13e EC Youth Banyoles
Raphael Michaux	2006	Critères natation et course à pied
Abel Magnette	2006	Critères natation et course à pied



Pour les critères 2024, veuillez-vous référer au site web de Be3 : liste nationale des critères.
<https://www.triathlon.be/topsport-selection-policy>



Annexe 2: Code de conduite des équipes nationales

L'équipe nationale de triathlon est représentée par les meilleurs athlètes et le personnel sélectionnés. Les membres de l'équipe nationale doivent se comporter comme des ambassadeurs de leur sport, de leur fédération et de leur pays. Par conséquent, toute personne invitée à faire partie d'une sélection nationale est priée de souscrire au code de conduite suivant. Ce code de conduite est une condition préalable pour faire partie de la sélection nationale.

- L'athlète portera la tenue nationale autant que possible et au moins aux moments suivants : briefings, podiums, compétition et entraînements, à l'aéroport, pendant les repas, aux rencontres avec la presse, ...
- L'athlète partage les valeurs suivantes : fair-play, sens des responsabilités, dévouement, honnêteté, ponctualité, communication correcte, respect des règles de sécurité, persévérance, perfectionnisme, gratitude,...
- Les comportements discriminatoires, le langage inapproprié, les comportements inappropriés, le vandalisme, le tabagisme, le dopage, l'abus d'alcool, la consommation de drogues, ... sont inacceptables.
- Le sportif est conscient de son rôle de modèle dans le monde virtuel (Facebook, twitter, Instagram, etc.) et dans ses rapports avec la presse.
- L'athlète accepte et respecte le règlement antidopage.
- L'athlète participe aux entretiens convoqués par la direction de la délégation.
- Si la délégation nationale est invitée à participer à une cérémonie avant ou après la compétition, les athlètes et les dirigeants de la délégation discuteront de la position à adopter. Chaque athlète se conformera à la décision de la direction de la délégation.
- Si, pendant la compétition, une situation se présente où les chances d'un coéquipier seraient compromises si le signataire coopérait avec la concurrence, il s'abstiendra de coopérer avec la concurrence, sauf s'il est clair que son résultat serait pertinemment compromis.
- Selon les règles de TRI, tout athlète a le droit de déposer une plainte pour une irrégularité (présumée) de la compétition, d'un officiel ou d'un athlète. Si cette irrégularité présumée a été commise par un athlète qui fait également partie de sa propre sélection nationale, le plaignant consultera d'abord le chef de délégation sur l'opportunité de la plainte.
- Durant les événements de TRI, l'athlète est soumis aux règles et aux codes de TRI <https://www.triathlon.org/>.

Sanctions

Les infractions à ce code de conduite seront traitées en première instance par le directeur technique de la ligue concernée. Les infractions mineures peuvent entraîner la suspension de la participation aux sessions d'entraînement, aux stages, aux journées de test ou aux compétitions. Les infractions



mineures ou majeures répétées seront toujours signalées à la commission disciplinaire de la ligue concernée (voir également le règlement interne de la ligue).

Pour accord (avec la mention écrite à la main "Lu et approuvé"),

L'athlète (signature, date)

Directeur technique (signature, date)